Les actions

Pour les particuliers

- Information et sensibilisation sur la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires,
- Animations et conférences avec interventions d'experts,
- Mise en place d'une charte du jardinier éco responsable par la ville de Cahors.

Pour les collectivités

- Mise en place d'une charte des bonnes pratiques phytosanitaires,
- Réalisation de plans de désherbage communaux,
- Formation des agents,
- Aides aux investissements permettant de limiter ou de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires.

Pour les exploitants agricoles

- Mise en place de Mesures agroenvironnementales visant à :
- Diminuer les doses de produits employés,
- Implanter des couverts enherbés pour limiter le transfert des polluants vers l'eau,
- Produire en agriculture biologique,
- Formations des exploitants et salariés agricoles,
- Aides aux investissements permettant de limiter ou de supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Réalisation d'une étude permettant la mise en place d'aires de lavage et de traitement des effluents phytosanitaires collectives.

Suivi et amélioration des connaissances

- Mise en place de suivis complémentaires des teneurs en pesticides des eaux,
- Réalisation de traçages hydrologiques destinés à l'amélioration de la connaissance des ressources en eau.

Où s'adresser

A l'ADASEA du Lot

Maison de l'Agriculture 430 avenue Jean-Jaures - BP 199 46004 Cahors cedex 9 Tél.: 05 65 20 39 28 www.adasea46.net





Plaquette établie avec le financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du plan d'action territorial

« Basse vallée du Lot »







Le Plan d'Action Territorial de la Basse Vallée du Lot



La source bleue à Soturac

Tous mobilisés pour protéger notre ressource en eau



Vous avez dit PAT?

Le Plan d'Action Territorial de la Basse Vallée du Lot est un programme d'actions défini pour une période de 5 ans.

Il a pour objectif d'inciter à une diminution et à une meilleure utilisation des produits phytosanitaires et ainsi

Préserver notre santé, la qualité de l'eau et de notre environnement.

Nous sommes tous concernés

- Grand public
- Jardiniers amateurs
- Agriculteurs
- Collectivités

Impulsé par l'Agence de l'Eau Adour – Garonne et coordonné par l'ADASEA du Lot, il résulte d'un travail partenarial local important et de la synergie des différentes politiques de protection de nos ressources en eau :

- Européenne avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) : l'objectif est d'atteindre d'ici 2015 un bon état général pour les eaux souterraines et superficielles.
- Nationale avec le plan Ecophyto 2018 issu du Grenelle de l'environnement : l'objectif est de supprimer les molécules les plus dangereuses et de réduire de 50 % l'usage des pesticides.

Le PAT Basse Vallée du Lot

Dix maîtres d'ouvrage sont chargés de la mise en œuvre de 45 actions. Ce sont les communes et communautés de communes, la Chambre d'Agriculture, le Syndicat de défense du vin AOC Cahors, la Fédération des CUMA du Lot, la FREDEC, la Fédération Départementale des chasseurs, AQUARESO, le Conseil Général du Lot.

Ces mesures sont soutenues financièrement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'Etat, l'Europe, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Lot.

Un territoire riche mais fragile

Le territoire du PAT regroupe 45 communes du bassin versant du Lot; il est particulièrement vulnérable aux pollutions de l'eau de par son réseau hydrographique dense et son sous-sol karstique très vulnérable aux pollutions.

De l'eau

- 17 captages d'eau potable, tous en eaux souterraines, dont la Source Bleue et les Chartreux qui alimentent
- 80 000 habitants soit prés de la moitié de la population lotoise

Des hommes

- 45 000 habitants
- 45 communes dont la préfecture
- 830 exploitations agricoles

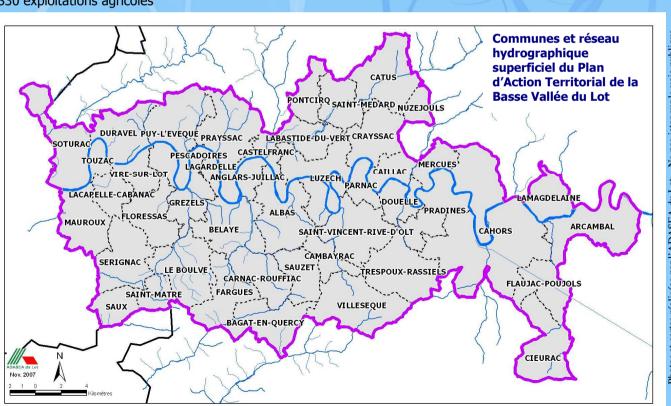


Bassin versant

Chaque goutte d'eau qui tombe et circule sur ce territoire finit sa course dans le Lot.

Pourquoi un sous-sol karstique est-il vulnérable aux pollutions ?

Sa structure, constituée de roches calcaires fissurées, favorise l'écoulement rapide des eaux de surface chargées de polluants vers les nappes souterraines. La circulation de l'eau s'effectue en 1 à 30 heures alors que dans des milieux poreux elle parcourt la même distance en 1 an.



Photos et cartes réalisées par l'ADASEA du Lot – Ne pas jeter sur la voie publique